



Réf. : MD/CA-G/MM

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2010

Présents : Mesdames Martine MANIN, Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Estelle JUGE, Ghislaine LESUEUR, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON. Messieurs Michel BAUQUIS, Jean-Pierre LACOMBE, Claude BONAMIGO, Jean-Claude BLONDEL, André BURNET, Didier CHAPPUIS, Claude GUY, Jean-Pierre HERVÉ, André VUACHET.

Absents : Monsieur Michel LAPLACE, Mesdames Marie MOLINES, Patricia FAURE.

La séance est ouverte à 20 h 30 et Monsieur Didier CHAPPUIS est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Lancement des consultations pour la reconstruction du bâtiment de la bibliothèque/garderie.
2. Lancement des consultations pour la réhabilitation du bâtiment du presbytère.
3. Reconstruction bibliothèque/garderie : choix des bureaux de contrôle.
4. Extension du réseau d'eaux pluviales à la Radia : choix de l'entreprise.
5. Assainissement « Dioson » – branchements supplémentaires : choix de l'entreprise.
6. STEP - travaux supplémentaires - avenant au marché.
7. Convention de mise à disposition d'un logement pour le prêtre.
8. PLU - étude de sol pour la zone AUx : choix du bureau d'études.
9. Réhabilitation du presbytère - étude de sol pour sondage des fondations : choix du bureau d'études.
10. Indemnité pour épandage des boues de la station d'épuration.

En préambule :

La question relative au choix des fournisseurs concernant la signalétique économique est reportée prochainement. Les offres de quatre fournisseurs ont été reçues et doivent être réétudiées.

❖ Approbation du dernier compte-rendu de la réunion publique du mardi 15 décembre 2010

Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Lancement des consultations pour la reconstruction du bâtiment de la bibliothèque/garderie

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'architecte PARTI PRIS à Annecy dans le cadre du projet de reconstruction de la bibliothèque-garderie. Le montant du projet global est estimé à 478 000 € T.T.C dont 300 000 € T.T.C (montant estimatif) sont pris en charge par l'assurance.

Dans le cadre du projet de reconstruction de la bibliothèque-garderie, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à lancer la procédure de passation de marché public sous forme de Marché à Procédure Adaptée et à signer le marché de travaux à intervenir.

2. Lancement des consultations pour la réhabilitation du presbytère

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'architecte PARTI PRIS à Annecy dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère. Le montant du projet global est estimé à 300 000 € H.T.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à lancer la procédure de passation de marché public sous forme de Marché à Procédure Adaptée et à signer le marché de travaux à intervenir.

3. Choix du bureau de contrôle dans le cadre de la reconstruction de la bibliothèque-garderie

Dans le cadre de la reconstruction de la bibliothèque-garderie, Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Adjoint au Maire, informe de la nécessité de choisir un bureau de contrôle pour les missions de contrôle technique, amiante et coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Trois bureaux de contrôle ont été sollicités pour ce projet.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les devis du bureau ALPES CONTROLES d'Annecy-le Vieux pour un montant de 9304,90 € T.T.C pour les missions de contrôle technique, amiante et coordination Sécurité et Protection de la Santé et autorisent Madame le Maire à signer les devis.

4. Extension du réseau d'eaux pluviales à la Radia : choix de l'entreprise

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales dans le secteur de la Radia afin de faciliter l'évacuation de ces eaux qui posent des problèmes de sécurité sur la voie publique.

Dans ce cadre, Monsieur Michel BAUQUIS précise que les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord pour ces travaux et informe que deux entreprises ont été sollicitées.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise DANIEL F. de Chapeiry pour un montant de 18 804,71 € T.T.C et autorisent Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise.

5. Assainissement « Dioson » - branchements supplémentaires : choix de l'entreprise.

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de la protection du périmètre de captage « de la Rue », il est nécessaire d'effectuer une prolongation du collecteur d'assainissement. Deux habitations peuvent être désormais raccordées.

Trois entreprises ont alors été sollicitées.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise DANIEL F. de Chapeiry pour un montant de 4996,89 € T.T.C et autorisent Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise.

6. Station d'épuration – avenant au marché

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre de la réalisation de la Station d'Épuration, une somme supplémentaire avait été budgétée pour des travaux imprévus. Des travaux ont alors été réalisés par l'entreprise ERE pour une somme de 12 809,116 T.T.C.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE annonce qu'il est donc nécessaire d'établir un avenant car cette somme n'était pas prévue au marché initial.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'avenant de 12 809,16 € T.T.C et autorisent Madame le Maire à signer ledit document.

7. Convention de mise à disposition d'un logement pour le prêtre

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de loger le prêtre de la Commune pendant la période de travaux de réhabilitation du presbytère.

Les propriétaires d'un logement sur Marcellaz-Albanais situé au Chef Lieu proposent de le fournir au prêtre.

8. PLU – Étude de sol pour la zone AUx : choix du bureau d'études

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, annonce que dans le cadre de la création de la future zone artisanale qui sera classée en zone AUx, il est nécessaire d'entreprendre une étude de sols de la parcelle concernée, à savoir, la parcelle AN section n° 470. Les propriétaires ont donné leur accord sur la réalisation de cette étude.

Trois bureaux d'études ont été consultés.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise EQUATERRE de Meythet pour un montant de 2392,00 € T.T.C et autorisent Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise.

09. Réhabilitation du presbytère – étude de sol pour sondage des fondations : choix du bureau d'études

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Adjoint au Maire, expose la nécessité de réaliser une étude de sols pour le sondage des fondations dans le cadre de la réhabilitation du presbytère.

Deux bureaux d'études ont été consultés.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise EQUATERRE de Meythet pour un montant de 1375,40 € T.T.C et autoisent Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise.

10. Indemnité pour épandage des boues de la station d'épuration

Madame le Maire rappelle que chaque année, une indemnité est attribuée à Monsieur Jean-François PETIT pour le service qu'il rend concernant l'épandage des boues de la Station d'Épuration de la Commune.

Madame le Maire précise que l'indemnité 2008 a été portée à 8,97 € le m³.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter l'indemnité 2009 à 9,10 €/m³, soit un total de 1210,30 € T.T.C pour 133 m³ de boues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22 H 45.

Marcellaz-albanais, le 17 mars 2010

**le Maire ,
Martine MANIN**